RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR • UFR SCIENCES DE LA SANTÉ

Scolarité - 3ème cycle de médecine
19 rue A. Paré - 25030 BESANCON cedex
scolarite-medecine-cycle3@umlp.fr

Réf. : Arrêté du 12 avril 2017 – Chapitre II - Article 7

Version.UFR.juin26

DROIT AU REMORDS

Le droit au remords permet à un étudiant du 3e cycle de médecine de changer de spécialité dans la subdivision au sein de laquelle il a été affecté et vers une spécialité dans laquelle des postes ont été ouverts à l'issue des épreuves nationales à l'issue desquelles il a été définitivement affecté.

Conditions :

• Déposer la demande au plus tard durant le **dernier semestre de la phase socle** pour les étudiants inscrits en biologie médicale ou en psychiatrie, et au plus tard durant le **deuxième semestre de la phase d'approfondissement** pour les autres étudiants.

• Être issu des **mêmes épreuves nationales** que le dernier candidat de la spécialité au profit de laquelle il demande le changement.

• Vérifier que le **positionnement** de l'étudiant lui permet d'accéder à la spécialité demandée.

↳ A l'issue des épreuves nationales, l'étudiant a été affecté dans son groupe de spécialités.

↳Son positionnement au sein du groupe de la spécialité demandée doit être **au moins égal à celui du dernier candidat de la spécialité au profit de laquelle il demande le changement**.

• Ne pas être signataire d'un **contrat d'engagement de service public** au moment de la procédure nationale d'appariement.

Attention : Tout changement de spécialité est définitif et ne peut être exercé qu'une seule fois au cours de la formation de troisième cycle. Dans ce cadre, il est conseillé à l'interne d'effectuer au préalable un stage libre, lorsque la maquette le permet.

La demande comporte :

- o Une lettre de demande de l'étudiant
- o L'avis écrit du coordonnateur de la spécialité demandée
- o L'avis écrit du coordonnateur de la spécialité d'origine

Et doit être adressée à : UFR Santé - Scolarité – 3ème Cycle médecine
scolarite-medecine-cycle3@umlp.fr

Avant le 15 janvier pour le semestre de mai à octobre

Avant le 15 juillet pour le semestre de novembre à avril

UFR Sciences de la Santé
19 rue Ambroise Paré CS 71806 F
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 63 08 22 00
http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr